

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)  
**Membres absents** :

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Camerata Orchestre Dijon Bourgogne - Subventions complémentaires - Année 2010 - Convention financière passée entre la Ville, la Camérata de Bourgogne Orchestre de Dijon et l'Opéra de Dijon - Avenant n° 1**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens fixant les conditions du transfert de l'orchestre de l'Opéra de Dijon au sein de la Camerata de Bourgogne. Cette convention tripartite, à passer entre la Ville, l'Opéra de Dijon et la Camerata de Bourgogne, a été signée le 8 avril 2009. Un avenant n°1 à cette convention, approuvé par délibération du 11 mai 2009, a été signé le 11 juin 2009.

Dans ce cadre, une convention financière tripartite a été signée le 23 décembre 2009 entre la Camerata de Bourgogne Orchestre de Dijon, l'Opéra de Dijon et la Ville, fixant les modalités financières du transfert de l'Orchestre de l'Opéra au sein de la Camerata pour l'année 2010.

Aux termes de cette dernière convention, la Ville s'engageait à verser à la Camerata, pour l'année 2010, une subvention de fonctionnement d'un montant de 113 900 € dont 50 000 € correspondant aux moyens nécessaires au renforcement de sa structure, ainsi qu'une subvention d'investissement de 5 000 € pour les logiciels et matériels nécessaires au fonctionnement de l'orchestre.

La Ville s'engageait également à verser à la Camerata, en sus de la subvention de fonctionnement, une subvention d'un montant de 574 934 € TTC correspondant à l'activité lyrique et symphonique de la Camerata dans le cadre du projet de l'Opéra pour la fin de saison 2009-2010 et la première partie de saison 2010-2011. Il est nécessaire de procéder à un ajustement du périmètre financier ainsi défini et de porter cette subvention à 610 161 € TTC, soit une augmentation de 35 227 € TTC.

Par ailleurs, dans l'objectif de conforter l'activité et le rayonnement de la Camerata et de son projet culturel, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention complémentaire de fonctionnement de 90 000 € pour l'année 2010.

Il convient qu'un avenant n°1 à la convention financière pour 2010 soit conclu afin de fixer les conditions du versement de ces compléments de subventions.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer à la Camerata Orchestre Dijon Bourgogne, au titre de 2010, une subvention complémentaire de 35 227 € TTC au titre du transfert de l'orchestre de l'Opéra de Dijon;

2 - décider d'attribuer à la Camerata Orchestre Dijon Bourgogne, au titre de 2010, une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 90 000 €;

3 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention financière pour 2010 signée le 23 décembre 2009 entre la Ville, la Camerata de Bourgogne Orchestre de Dijon et l'Opéra de Dijon, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

4 - m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 6/10/2010



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 OCT. 2010



# **Convention financière entre la Ville de Dijon, la Camerata de Bourgogne - Orchestre de Dijon et l'Opéra de Dijon pour l'année 2010**

## **Avenant n°1**

### **Entre**

La Ville de Dijon, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2010  
Ci-après dénommée « La Ville »,

### **Et**

La Camerata de Bourgogne – Orchestre de Dijon, association loi 1901, représentée par son Président,  
Ci-après dénommée « La Camerata »,

### **Et**

L'Opéra de Dijon, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, représentée par son Directeur,  
Ci-après dénommé « L'Opéra »,

## **PRÉAMBULE**

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens fixant les conditions du transfert de l'orchestre de l'Opéra de Dijon au sein de la Camerata de Bourgogne. Cette convention tripartite, à passer entre la Ville, l'Opéra de Dijon et la Camerata de Bourgogne, a été signée le 8 avril 2009. Un avenant n°1 à cette convention, approuvé par délibération du 11 mai 2009, a été signé le 11 juin 2009.

Dans ce cadre, une convention financière tripartite a été signée le 23 décembre 2009 entre la Camerata de Bourgogne Orchestre de Dijon, l'Opéra de Dijon et la Ville, fixant les modalités financières du transfert de l'Orchestre de l'Opéra au sein de la Camerata pour l'année 2010.

Aux termes de cette dernière convention, la Ville s'engageait à verser à la Camerata, pour l'année 2010, une subvention de fonctionnement d'un montant de 113 900 € dont 50 000 € correspondant aux moyens nécessaires au renforcement de sa structure, ainsi qu'une subvention d'investissement de 5 000 € pour les logiciels et matériels nécessaires au fonctionnement de l'orchestre.

La Ville s'engageait également à verser à la Camerata, en sus de la subvention de fonctionnement, une subvention d'un montant de 574 934 € TTC correspondant à l'activité lyrique et symphonique de la Camerata dans le cadre du projet de l'Opéra pour la fin de saison 2009-2010 et la première partie de saison 2010-2011.

## **Article 1 - Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet:

- l'ajustement du périmètre financier défini pour l'activité lyrique et symphonique de la Camerata dans le cadre du projet de l'Opéra, impliquant de porter la subvention correspondante à 610 161 € TTC, soit une augmentation de 35 227 € TTC ;
- l'attribution à la Camerata d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 90 000 € pour l'année 2010, dans l'objectif de conforter l'activité et le rayonnement de la Camerata et de son projet culturel.

## **Article 2 - Modalités financières**

La Ville s'engage à verser à la Camerata, pour l'année 2010, en sus des sommes attribuées par la convention financière tripartite pour 2010, signée le 23 décembre 2009:

- une subvention complémentaire de 35 227 € TTC au titre du transfert de l'orchestre de l'Opéra de Dijon,
- une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 90 000 €.

La Ville s'engage à verser la totalité de ces sommes à la signature des présentes.

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

1. à l'Hôtel de Ville, pour la Ville de Dijon
2. au siège social de la régie de l'Opéra, 11 boulevard de Verdun, pour l'Opéra de Dijon
3. au siège social de la Camerata, 2 rue de l'hôpital à Dijon pour la Camerata de Bourgogne - Orchestre de Dijon

Fait à Dijon le

En six exemplaires, un destiné à être déposé à la Préfecture de Côte d'Or, un pour l'Opéra, un pour la Camerata et trois pour la Ville de Dijon.

Pour la Ville de Dijon

Pour l'Opéra de Dijon

Pour la Camerata de  
Bourgogne  
Orchestre de Dijon

Le Maire

Le Directeur

Le Président